

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 25 mars 2019 à 18 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Normand Angers et François Jean.

Monsieur Frédéric Lavoie conseiller, est absent de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe ainsi que madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe sont également présentes.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-127

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

La séance est déclarée ouverte à 18 h 02 heures.

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Normand Angers
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux intéressés – Ordre du jour
3. Autorisation – Embauche – Directeur des Services juridiques et greffière adjointe – Salarié temporaire à temps plein – Remplacement – Congé de maternité – Services juridiques
4. Autorisation – Ouverture de poste et embauche – Poste permanent à temps plein – Commis et soutien à l'information et à l'accueil
5. Autorisation – Embauche – Employés saisonniers – Personnel aquatique – Période estivale 2019 – Services récréatifs et culturels
6. Autorisation – Embauche – Employés saisonniers – Personnel de camp de jour – Période estivale 2019 – Services récréatifs et culturels
7. Autorisation – Embauche – Employés saisonniers – Surveillant de parcs/tennis – Période estivale 2019 – Services récréatifs et culturels
8. Autorisation – Embauche – Poste permanent à temps partiel – Secrétaire aux Services techniques
9. Autorisation – Embauche – Poste temporaire à temps plein – Stagiaire en urbanisme – Services de l'urbanisme et du développement durable
10. Nomination – Application de la réglementation municipale – Stagiaire en urbanisme – Services de l'urbanisme et du développement durable
11. Période de questions
12. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

Parole aux intéressés – Ordre du jour

Aucune personne dans la salle.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-128

Autorisation – Embauche – Directeur des Services juridiques et greffière adjointe – Salarié temporaire à temps plein – Remplacement – Congé de maternité – Services juridiques

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-30 lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 autorisant Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, à procéder à un appel de candidature pour le remplacement de son poste pendant son congé de maternité, et ce, pour la période mentionnée dans l'avis déposé par cette dernière;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-120 lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019 autorisant madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, à procéder à l'embauche du directeur(trice) des Services juridiques et greffier(ère) adjoint(e);

CONSIDÉRANT QUE les entrevues se sont tenues le 7 mars 2019;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le conseil municipal entérine l'embauche de la personne sélectionnée;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal entérine l'embauche de Me Sarah Giguère au poste temporaire à temps plein de Directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim le tout, aux taux et conditions prévus à la grille salariale des cadres en vigueur et aux autres conditions intervenues, le cas échéant, et ce, conditionnellement à la réussite d'une période de probation de deux (2) mois à compter du premier avril 1^{er} avril 2019 et à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soit et est autorisée à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-129

Autorisation – Ouverture de poste – Embauche – Poste permanent à temps plein – Commis et soutien à l'information et à l'accueil

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis et soutien à l'information et à l'accueil sera vacant à compter du 1^{er} avril prochain et qu'il est nécessaire de combler ce poste;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Virginie Beauchemin, directrice des services des communications et des services à la communauté, dans son rapport daté du 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière adjointe, madame France Desautels, CPA, CA, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'entériner l'ouverture du poste de Commis et soutien à l'information et à l'accueil;

QU'un comité de sélection soit formé et composé madame Virginie Beauchemin, directrice des services des communications et des services à la communauté ainsi que de Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe, ou toute autre personne désignée par la direction générale afin de procéder aux entrevues des personnes sélectionnées;

D'autoriser madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe à procéder à l'embauche de la personne sélectionnée, le tout conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE le conseil municipal autorise madame France Desautels, CPA CA, secrétaire-trésorière adjointe à combler le poste de façon temporaire au besoin, et ce, dans le respect du processus d'embauche en vigueur.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-130

Autorisation – Embauche – Employés saisonniers – Personnel aquatique – Période estivale 2019 – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-28 lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 autorisant l'ouverture de postes de surveillants, moniteurs et autres salariés dans le secteur aquatique pour la période estivale 2019 des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT la parution d'offres d'emplois dans diverses publications;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection du personnel ayant eu lieu le 23 mars 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection dans le rapport de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, daté du 25 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur François Jean

APPUYÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche du personnel suivant :

Noms	Poste	Nombre heures	Début	Fin	Note
Charlotte Farrier	Chefs sauveteurs	15 à 40 h	15 juin 2019	25 août 2019	Des heures de préparation, de réunion et de formation
Maxine Massé					
Rosalie Audet	Surveillants-				

Christophe Raymond	sauveteurs/ caissiers/ Moniteur de natation				pourront être effectuées et rémunérées à compter du 8 avril 2019
Gabrielle Massé					
Ann-Sophie Plamondon					
Charlotte Vaillancourt					
Rosemarie Farrier					

Le tout aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE pour pallier à toute absence, désistement ou besoin justifiés pour les postes susmentionnés, il y a lieu de retenir la candidature de mesdames Audrey-Anne L'Heureux, Justine Simoneau ainsi que de monsieur Fabrice Gélinas-Larrain à titre de remplaçants sur une liste de rappel et dont les services pourront être utilisés au besoin, le tout, sur approbation de la direction générale;

QUE pour pallier au désistement d'un ou d'une candidat(e) ci-haut mentionné(e), il y a lieu d'autoriser les Services récréatifs et culturels à procéder à un deuxième appel de candidature.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-131

Autorisation – Embauche – Employés saisonniers – Personnel de camp de jour – Période estivale 2019 – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-28 lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 autorisant l'ouverture des postes d'animateurs dans le secteur camp de jour pour l'animation estivale 2019 des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT la parution d'offres d'emplois dans diverses publications;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection du personnel ayant eu lieu les 4, 5 et 16 mars 2019 pour les postes d'adjoints, d'animateurs et d'accompagnements;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection dans le rapport de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, daté du 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise l'embauche du personnel suivant :

Noms	Poste	Nombre de semaines entre le mardi 25 juin et le vendredi 16 août 2019	Nombre heures (h)	Note
Jade Brisebois	Adjoint(e)	8	Banque totale de 800 h	Des heures de préparation, de réunion
Camille Harvey		8		
Émilie Brien	Animateurs	8	35 à 40 h /	

Olivier Malo	camp	8	semaine	et de formation pourront être effectuées et rémunérées à compter du 8 avril 2018
Béatrice Boulay		8		
Annabelle Labrie		8		
Alex Beauchamp		8		
Mollie Dubois		8		
Kassandra Trottier		8		
Loryane Vézina		4		
Charlotte Jobin		2		
Marianne Lalongé		2		
Éloïse Connoly		2		
Marie-Neige Brisebois	Animatrices volantes	6	30 à 40 h / semaine	Des heures seront également effectuées au besoin de la Municipalité
Émily Gagnon		6		
Vincent Bienvenu	Accompagnateurs	5 à 8		
Amélie Boulay		5 à 8		
Amélie Goyette	Accompagnatrices	5 à 8		
Noémie Hallée		5 à 8		

Le tout aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE les banques d'heures pourraient être bonifiées si la formation de groupes additionnels s'ajoute suite à la période d'inscription ou si les besoins du programme d'accompagnement le requièrent, et en fonction de la semaine additionnelle prévue du 19 au 23 août 2019, le tout sur approbation de la direction générale;

D'autoriser les Services récréatifs et culturels à procéder à un deuxième concours afin de pallier à toute absence, désistement ou besoin justifiés pour les postes susmentionnés.

« ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-132

Autorisation – Embauche – Employés saisonniers – Surveillant de parcs et tennis – Période estivale 2019 – Services récréatifs et culturels

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-28 lors de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 autorisant l'ouverture de postes de surveillant parc/tennis des Services récréatifs et culturels;

CONSIDÉRANT la parution d'offres d'emplois dans diverses publications;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection du personnel ayant eu lieu les 19 et 21 mars 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection dans le rapport de monsieur Marc-André LeBlanc, directeur des Services récréatifs et culturels, daté du 21 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Lévesque

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE le conseil municipal autorise l'embauche du personnel suivant :

Noms	Poste	Nombre heures	Début	Fin	Note
Claudia Louis-Seize Plante	Surveillant parc/tennis	10 à 40 h/ semaine	4 mai 2019	2 sept. 2019	Des heures de réunion et de formation pourront être effectuées et rémunérées à compter du 8 avril 2019 et selon les besoins du début avril au 5 mai et du 3 septembr e à la fin octobre 2019
Francis Handfield					
Thierry Boucher					

Le tout aux taux et conditions prévus à la grille salariale du personnel saisonnier en vigueur et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur;

QUE pour pallier à toute absence, désistement ou besoin justifiés pour les postes susmentionnés, il y a lieu de retenir la candidature de madame Charlotte Jobin, à titre de remplaçante sur une liste de rappel et dont les services pourront être utilisés au besoin, le tout, sur approbation de madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-133

Autorisation – Embauche – Poste permanent à temps partiel – Secrétaire aux Services techniques

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-65 lors de la séance ordinaire du 4 février 2019 entérinant l'ouverture du poste permanent à temps partiel de secrétaire aux Services techniques;

CONSIDÉRANT QUE des avis d'offre d'emploi ont été publiés;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues se sont tenues les 21 et 28 février ainsi que le 1^{er} mars 2019;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection, dans le rapport de monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme, daté du 19 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Robert Pelletier

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

QUE le conseil entérine l'embauche de madame Noémie Bernier, à titre de secrétaire aux Services techniques, et ce, pour une période de probation de neuf (9) mois débutant le 18 mars, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur, et ce, conditionnellement à l'avis favorable émis suite à la finalisation de toutes les étapes du processus d'embauche;

QUE monsieur Mathieu Chapdelaine, ing., directeur des Services techniques et de l'urbanisme ou en son absence, madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont autorisés à signer tout document afin de donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-134

Autorisation – Ouverture de poste – Embauche – Poste temporaire à temps plein – Stagiaire en urbanisme – Services de l'urbanisme et du développement durable

CONSIDÉRANT le désir de procéder à l'embauche d'un stagiaire en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le candidat(e) doit être en voie de compléter ou avoir complété un programme universitaire en urbanisme, le tout afin de soutenir la relève;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidature par diverses opérations de communication;

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Marie-Pierre Tremblay, urb, directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable, dans son rapport daté du 18 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée ou qu'une appropriation au montant de la dépense est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par madame Nadine Noizelier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise l'embauche de madame Chloé Deschênes à titre de stagiaire en urbanisme, pour une durée maximale de 435 heures, et ce, pour la période débutant le 23 avril et se terminant le 26 août 2019, le tout, aux taux et conditions prévus et conditionnellement à l'obtention des approbations requises selon le processus d'embauche en vigueur et dans le respect des budgets adoptés à cette fin;

QUE madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe, ou en son absence, madame Marie-Pierre Tremblay, urb, directrice du service de l'urbanisme et du développement durable soient et sont autorisés à signer tout document pour donner effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-135

Nomination – Application de la réglementation municipale – Stagiaire en urbanisme – Services de l'urbanisme et du développement durable

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution numéro 2019-134 lors de la séance extraordinaire tenue le 25 mars 2019, autorisant l'embauche de madame Chloé Deschênes à titre de stagiaire en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE madame Chloé Deschênes, pourra effectuer des heures de formation à compter du 23 avril 2019 comme stagiaire en urbanisme;

Document non officiel de la municipalité de McMasterville

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'autoriser madame Deschênes à effectuer certaines tâches qui sont prévues à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier

APPUYÉ par monsieur Normand Angers

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise madame Chloé Deschênes, stagiaire en urbanisme, à émettre des avis verbaux ou écrits concernant les règlements suivants et leurs amendements ou tout autre règlement du même type :

- Règlement sur les nuisances concernant la propreté et la salubrité numéro 124;
- Règlement concernant les nuisances causées par le bruit numéro 346;
- Règlement sur les nuisances concernant le contrôle des animaux numéro 271;
- Règlement concernant le contrôle des chiens numéro 242-2 et 242-04-98;
- Règlement concernant les chats numéro 146;
- Règlement régissant l'utilisation et la distribution de l'eau numéro 390 et 414;
- Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles numéro 380;
- Règlement sur les ventes de garage numéro 404;
- Règlement sur les colporteurs et les vendeurs itinérants numéro 296;

QUE le conseil municipal autorise madame Chloé Deschênes, stagiaire en urbanisme, à agir comme représentante du fonctionnaire désigné conformément à l'article 2.2 du règlement sur les permis et certificats numéro 387, pour les règlements suivants et leurs amendements ou tout autre règlement du même type :

- Règlement de zonage de la Municipalité de McMasterville numéro 382;
- Règlement de lotissement de la Municipalité de McMasterville numéro 383;
- Règlement de construction de la Municipalité de McMasterville numéro 384;
- Règlement sur les permis et certificats de la Municipalité de McMasterville numéro 387;

le tout dans le cadre des tâches suivantes :

- Informer les requérants des dispositions des règlements municipaux;
- Recevoir et analyser les demandes de permis et de certificats ainsi que les documents d'accompagnement requis;
- Émettre les permis et certificats demandés, conformes aux exigences des règlements d'urbanisme, ou refuser tout permis ou certificat pour des travaux non conformes dans les cas suivants :
 - o Construire, agrandir, modifier ou rénover un bâtiment accessoire;
 - o Rénover un bâtiment principal résidentiel n'impliquant pas d'agrandissement ou de modification au nombre de logement;
 - o Construire une piscine creusée;
 - o Construire ou rénover une galerie, un perron ou un patio;
 - o Instaurer ou cesser un usage complémentaire à un usage résidentiel ou un usage temporaire;
 - o Tenir une vente de garage;
 - o Installer une piscine hors terre;
 - o Installer une thermopompe;
 - o Procéder à l'aménagement ou au réaménagement d'un stationnement résidentiel;
 - o Déplacer une construction accessoire;
 - o Démolir une construction;
 - o Procéder à l'abattage d'arbre;
- S'assurer que les interventions s'effectuent en conformité avec la demande de permis et de certificat et toute autre disposition des règlements d'urbanisme;

- Lorsqu'une intervention n'a pas été faite conformément aux dispositions des règlements d'urbanisme, aviser par écrit le détenteur du permis de se conformer au permis ou au certificat délivré pour cette intervention;
- Tenir un registre de tous les permis et certificats accordés;
- Conserver, pour remise aux archives municipales, les dossiers et documents relatifs à toute demande pertinente à l'exécution des règlements d'urbanisme, toute inspection et tout permis et certificats émis;
- À toute heure raisonnable, visiter et examiner tout bâtiment (intérieur ou extérieur) ou son terrain d'emplacement afin d'administrer ou appliquer les règlements d'urbanisme;
- Émettre un avis verbal ou écrit à un propriétaire ou à toute personne compétente lui prescrivant de rectifier toute situation lorsqu'elle juge que cette situation constitue une infraction à un règlement d'urbanisme ou qu'elle constitue un danger pour la sécurité des personnes;
- Demander à tout propriétaire ou à toute personne compétente de cesser tout usage et de suspendre tous travaux qui contreviennent aux règlements d'urbanisme ou qui sont jugés dangereux pour la sécurité des personnes;

QUE l'ensemble des ses tâches soit sous la supervision de madame Marie-Pierre Tremblay, urb., directrice des Services de l'urbanisme et du développement durable.

« ADOPTÉE »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne dans la salle.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2019-136

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est,
PROPOSÉ par madame Nadine Noizelier
APPUYÉ par monsieur Normand Angers
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE la séance soit levée à 18h11.

« ADOPTÉE »

Le maire,

La directrice des Services juridiques
et greffière adjointe,

Martin Dulac

Me Marie-Josée Bédard
